

Le Canada est représenté à cet organisme qui, croit-on, renforcera sensiblement l'administration générale de l'organisation et permettra aux Parties contractantes de s'acquitter plus efficacement de leurs obligations croissantes.

Le 1^{er} septembre s'est ouverte à Genève la cinquième grande conférence tarifaire du GATT; on s'attend qu'elle se prolonge jusqu'à la seconde moitié de 1961. Il s'agit d'une réunion importante, non seulement à cause des questions de tarif douanier qui y sont discutées, mais parce qu'elle survient à un moment où l'évolution économique du monde, notamment la formation de groupes régionaux et la balance des paiements défavorable aux États-Unis, font ressortir la nécessité de mesures positives pour réduire les obstacles à un commerce mondial non discriminatoire. La première étape de la conférence, qui doit durer jusqu'à février ou mars, comprend des négociations avec la Communauté économique européenne sur le niveau du tarif extérieur commun qu'elle se propose d'instituer. Elles ont pour objet de déterminer quelles compensations les divers pays pourront demander pour les dérogations aux tarifs consolidés en vertu des accords du GATT, et de décider si le tarif extérieur éventuel de la CEE est conforme au principe du GATT selon lequel il ne doit pas être supérieur à l'ensemble des tarifs nationaux antérieurement en vigueur dans les six pays. La seconde partie de la conférence comprendra une série de négociations entre les Parties contractantes sur les nouvelles concessions douanières. Ces négociations multilatérales pourraient atténuer considérablement la discrimination commerciale qui résultera des groupements européens et faire profiter d'autres pays, notamment le Canada, des avantages de ceux-ci.

Autres questions

Dans le domaine économique et les domaines connexes, il s'est produit au cours de l'année nombre d'événements qui méritent d'être mentionnés.

A la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a proposé la création d'une «banque alimentaire» qui distribuerait des denrées excédentaires aux peuples nécessiteux. Cette proposition a été introduite dans une résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité le 27 octobre et qu'elle a communiquée à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, priant celle-ci d'en faire l'étude et de formuler ses recommandations à la session du Conseil économique et social qui doit avoir lieu à Genève en juillet prochain.

Il ne s'est conclu au cours de l'année aucun nouvel accord bilatéral sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le Canada, d'autre part, a continué de participer activement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et s'est vu de nouveau attribuer un siège au Conseil des gouverneurs à titre de l'un des cinq pays les plus avancés en technique nucléaire. Le Conseil a rédigé et approuvé provisoirement certaines propositions relatives à un système international de contrôle et de «garanties» par lequel on pourrait s'assurer que l'équipement et les matières nucléaires fournis pour des usages pacifiques ne seraient pas détournés vers le secteur militaire. Ces propositions ont reçu l'approbation de l'Agence, à la Conférence générale d'octobre 1960, et on espère que le Conseil des gouverneurs leur donnera la sanction définitive et les mettra en œuvre dans un avenir très rapproché.